

PLUi – 1^{ère} réunion publique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

1^{ère} réunion publique du 15 décembre 2017 – Compte rendu

Présents : 100 personnes (habitant.e.s et usagers, hors intervenant.e.s)

Lieu : Siège de Plaine Commune, 21 Avenue Jules Rimet, 93210 Saint-Denis

La réunion publique est ouverte par **Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine Commune**. Le bureau d'étude Pluricité présente le déroulé de la soirée et le principal objectif : « Repartir en sachant ce qu'est le PLUi et comment les habitants et usagers du territoire de Plaine Commune vont pouvoir contribuer à son élaboration ».

1. Interventions des élus

PATRICK BRAOUEZEC explique que le PLUi est un projet important pour le territoire de Plaine Commune, qui vise à améliorer la ville et la vie des habitant.e.s et des usagers du territoire. C'est un document d'urbanisme qui va permettre à Plaine Commune de faire porter la voix des villes et des habitant.e.s et ainsi de contribuer au projet de territoire et au Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Métropolitain, de dialoguer avec les territoires voisins, de porter une vision de métropole polycentrique, solidaire avec les villes qui la composent et une démarche partenariale forte avec l'Etat et les autres collectivités.

C'est une démarche qui s'inscrit dans la continuité historique de Plaine Commune, en lien avec Plaine Renaissance qui s'est construit autour d'un projet, d'une charte d'aménagement validée par les 9 conseils municipaux. Cet exemple doit inspirer l'écriture du PLUi et l'écriture du SCOT métropolitain.

Gilles POUX, Vice-Président à l'Urbanisme, présente les grands enjeux du PLUi. Il explique que c'est un moment enthousiasmant qui permet de dire comment on pense l'avenir à l'horizon de 10-15 ans. Il précise que l'enjeu stratégique pour le PLUi est de mieux faire coïncider développement urbain, accompagnement en équipements publics et espaces verts ; poursuivre la lutte contre les coupures urbaines, les nuisances environnementales. Le PLUi doit permettre un développement social, économique et humain pour toutes et tous, permettre d'améliorer la qualité de l'aménagement avec un meilleur équilibre des fonctions et un développement complémentaire entre Nord et Sud du territoire. Il s'agit de penser tous les projets en cohérence.

Le PLUi est un outil pertinent pour assurer un développement harmonieux à l'échelle intercommunale en travaillant sur les franges et les continuités.

Il présente ensuite la méthode d'élaboration du PLUi, qui se fera à partir des PLU des villes et devra donc être un « compromis » réalisé à partir du débat avec les habitant.e.s et les élu.e.s.

Le PLUi doit surtout au final, permettre de développer un projet où les habitant.e.s actuel.le.s auront toute leur place demain sur le territoire.

Anthony DAGUET, Vice-Président à la Démocratie Locale, présente le dispositif de concertation qui accompagne l'élaboration du PLUI. La démarche se nourrit et se nourrira de toutes les instances de concertation existantes comme celle du Conseil de développement, pour faire apparaître les nouvelles priorités.

Il précise que la concertation doit permettre de recueillir les attentes et de débattre de l'avenir, de l'échelle de proximité à la définition du projet de territoire, d'échanger sur les grands éléments intercommunaux (Seine, Canal, Grand Parc, franges du territoire) et de favoriser la discussion citoyenne entre villes, à l'échelle du bassin de vie.

Il explique que la démarche de concertation se veut ambitieuse, avec plusieurs outils : des grandes réunions publiques, des ateliers participatifs locaux dans les villes, un questionnaire en ligne et une exposition sur le PLUI. Cette concertation devrait se dérouler sur une année entière ; l'enquête en ligne débutera en janvier 2018.

2. Présentation détaillée de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une Fabrique de la ville, représentant le groupement de bureaux d'études qui accompagne Plaine Commune, présente plus en détail le PLUI, son contenu, la méthode d'élaboration et les grandes étapes prévisionnelles.

3. Temps d'échanges entre élus et participant.e.s

Pluricité, bureau d'étude membre du groupement conduit par Une Fabrique de la Ville, a assuré l'animation de ces divers temps d'échanges.

Pour ce premier temps d'échanges et afin de garantir que l'ensemble des participant.e.s puisse s'exprimer, une animation par post-it a été proposée. Les participant.e.s avaient à disposition, de manière individuelle, plusieurs post-it de couleurs différentes afin de pouvoir exprimer et partager :

1. Leur vision du PLUi
2. Leurs questions concernant le document d'urbanisme et son élaboration
3. Leurs questions concernant la méthodologie de concertation des habitant.e.s et usagers du territoire
4. Toutes autres remarques concernant le PLUi

Après un temps de réflexion individuelle, les participant.e.s ont été invité.e.s à faire remonter leurs questions aux animateur.trice.s afin que ces dernier.ère.s les regroupent par thématiques et les proposent aux élus. Il a été rappelé que les questions écrites et posées par les participant.e.s seront retranscrites et que des réponses seront apportées.

Plusieurs questions sont soumises en séance pour de premiers éléments de réponses de la part des élus, notamment sur les modalités pratiques du PLUi, sur le rôle et les objectifs de ce dernier, ainsi que sur les modalités de la démarche de concertation.

a. Les modalités pratiques du PLUi

Questions extraites des post-it des participant.e.s : *Le PLUi va-t-il primer sur les autres documents d'urbanisme ? Quelle est la relation entre le SCOT, les PLU et le PLUi ? Comment les engagements des règlements antérieurs d'urbanisme sont-ils pris en compte dans le PLUi ? Comment se feront les articulations entre les échelles communales et l'échelle intercommunale ?*

Gilles Poux : L'ensemble des documents d'urbanisme du territoire doit être cohérent. On ne peut pas construire un PLUi qui ne serait pas cohérent avec les autres documents. Par exemple, le schéma directeur de l'aménagement de la Région Ile de France spécifie qu'il doit y avoir de la densité urbaine autour des pôles de transport. Cela veut dire par exemple qu'on ne peut pas prévoir des zones non constructibles, des zones avec seulement des espaces verts autour d'une future gare du Grand Paris Express. Sinon les autorités de l'Etat vont nous dire que notre PLUi n'est pas cohérent et nous demanderont de le modifier. Il faut donc garantir la cohérence de l'ensemble des réglementations. C'est une tâche difficile du fait de la situation floue aujourd'hui entre l'autorité existante en charge du droit de l'urbanisme au niveau local et ce qui est en train de se construire au niveau de la Métropole du Grand Paris. Nous attendons que des règlements soient posés au niveau de l'Etat ou de la MGP pour savoir comment les choses vont pouvoir s'articuler, quelles seront les strates de responsabilité de chacun. Très progressivement les choses vont se clarifier, chacun aura une vision claire de ses compétences. Dans cette construction aux différentes échelles, nous soutenons l'idée que les territoires puissent défendre leur propres politiques, en cohérence avec la Métropole mais de façon à ce qu'on ne soit pas spolié.

Patrick Braouezec : Il y a un projet de loi sur l'avenir de la métropole, sur ce qu'elle sera, sur sa gouvernance... On est dans une phase d'interrogations. Vous le savez nous avons construit cette communauté, qui est devenue un EPT (Etablissement Public Territorial), sur la base de la coopérative de villes. La règle instituée est qu'il n'y a pas de supra-communalité. Plaine Commune n'a pas le pouvoir d'imposer quelque chose à une ville qui ne le souhaite pas. Aujourd'hui, les services de Plaine Commune sont au service des villes, dans les domaines de compétences transférés.

Pour reprendre les interrogations liées au débat de la semaine dernière avec la Métropole du Grand Paris autour du transfert des compétences d'aménagement : il y avait un alinéa spécifiant que les zones intégrant des équipements sportifs et culturels à dimension internationale devenaient d'intérêt métropolitain (Plaine Commune est directement concernée avec le centre aquatique olympique). Nous sommes parvenus à un amendement stipulant que quels que soient les projets d'aménagement, ceux-ci ne pourront se faire qu'en concertation et en cohérence avec les objectifs des communes et des territoires concernés. Ce n'est pas rien parce qu'il était effectivement possible, avec cet alinéa, que la Métropole décide à notre place. Avec cet amendement, nous avons des garanties qui nous permettent de maîtriser ce qui se passe sur nos communes.

Questions extraites des post-it des participant.e.s : *Quelles seront les compétences des élus locaux et des communes ? Plus pratiquement, qui signe les permis de construire et où devra-t-on déposer les documents d'urbanisme dans le futur ?*

Patrick Braouezec : Pour répondre à la question sur les permis de construire : le maire signe les permis et ça sera toujours le maire. Les documents d'urbanisme peuvent être trouvés et consultés dans les mairies. Les services de plaine commune instruiront les permis de construire pour le compte des villes. Cela ne change pas avec le PLUi.

b. Le rôle et les objectifs du PLUi

Questions extraites des post-it des participant.e.s : *Pouvez-vous préciser les contours et délimitations du PLUi, son périmètre géographique et les compétences et thématiques concernées ?*

Jean-Louis Subileau (Une Fabrique de la Ville) précise que le périmètre géographique du PLUi est celui de l'ensemble des neuf communes de Plaine Commune. Mais les territoires voisins sont aussi pris en compte car Plaine Commune fait partie de la métropole et subit des pressions comme par exemple les tensions sur le foncier ... le PLUi est un document très pratique qui répond à des questions sur l'utilisation des espaces. Par exemple, s'il y a une grande parcelle d'activité, que sera-t-elle dans le futur ? Est-ce qu'elle devient un espace vert ? Est-ce qu'on peut y construire des écoles ou des équipements publics ? Est-ce que la personne qui la possède a le droit de construire des logements ? Si oui, combien ?

Le bureau d'étude actualise en ce moment le diagnostic du territoire, les données relatives au logement, à l'emploi, la jeunesse, la démographie, les équipements, le patrimoine, les activités économiques, pour voir comment les préserver et être plus en adéquation avec la population active. Les PLU des villes sont étudiés avec l'idée de reprendre les règles les plus efficaces pour le territoire.

Les ateliers participatifs qui auront lieu de février à mars 2018 vont concerner plusieurs thématiques : l'habitat, avec les questions de diversité des logements, d'habitat dégradé, des NPNRU dans les grands ensembles... ; l'environnement, avec la question de la trame verte et bleue, des îlots de chaleur, ... ; le manque d'équipements publics ; la question de la conception des espaces publics, des transports (dont les bus, les pistes cyclables...).

Question directe d'un participant : *Les périmètres des projets évoluent et en tant que riverains, on ne sait pas si on est concerné ou non par ces évolutions, on ne sait pas trop sur quel pied danser, les projets autour des Jeux Olympiques en sont des exemples.*

Patrick Braouezec : Le projet de territoire est élaboré en tenant compte de son environnement. Ce qui se passe d'un côté d'une limite communale a bien souvent un impact de l'autre et tous les habitants sont concernés. Par exemple, il existe une continuité entre La Courneuve et Drancy. Aujourd'hui, on cherche à lutter contre la spécialisation des territoires, à se projeter dans « l'après JO ».

Remarque directe d'une participante : à travers l'exemple de projets de Data Center, la participante relève que cette question de la diversification des activités sur le territoire est fondamentale, mais doit prendre en compte les nuisances qui découlent de la juxtaposition d'entreprises et d'habitations (pollution, nuisances sonores, réchauffement climatique).

Questions extraites des post-it des participant.e.s : *Vous parlez de poly-centre qu'est-ce que c'est ? Quand vous dites « intensification et qualité du cadre de vie », de quoi parlez-vous ?*

Patrick Braouezec : Plaine Commune est trois fois moins dense que Paris et pourtant on peut être tenté de dire que ce n'est pas vrai. L'étalement urbain est un des problèmes : on rogne sur les espaces naturels. Ce phénomène ne peut être traité qu'en redensifiant là où il y a des moyens de transport, notamment autour des gares et futures gares du territoire. Ça ne veut pas dire qu'on va faire des grandes barres. On va reconstruire, là où il y a des opérations de renouvellement urbain, des immeubles à dimension humaine en suivant notamment l'exemple de la rénovation urbaine à La Courneuve.

Concernant la poly-centralité, de la même façon que nous souhaitons que les centralités de la métropole soient reconnues, nous souhaitons que les centralités de ce territoire soient reconnues. Elles ne sont pas de la même force, mais il y a le centre-ville d'Aubervilliers, le fort d'Aubervilliers, la centralité de Pleyel, la centralité naissante autour de la zone des tartres... c'est ça que l'on veut dire. Il faut faire un peu d'histoire : quand Bertrand Delanoë lance l'idée de Grand Paris, il conçoit un Grand Paris incluant les 29

communes de la première couronne (c'est comme ça que la ville de Paris s'est construite). Nous avons refusé cette vision, parce que nous pensons que cette façon de faire la ville repousse les populations modestes vers un périphérique de plus en plus lointain. Sur ce territoire nous ne voulons pas changer une population par une autre, mais changer la situation de la population qui est la plus en difficulté et continuer à faire en sorte que les populations qui veulent rester sur le territoire puissent le faire. Au-delà de cette conception, il faut des outils de lutte contre la spéculation foncière avec une maîtrise publique nécessaire qui doit s'anticiper pour garantir le maintien de la population sur le territoire : l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la Foncière Commune en sont des exemples. Le PLUi en sera également un outil permettant de garantir les conditions de création de logement social et très social.

c. La démarche de concertation et ses modalités

Questions directes des participant.e.s : *Quelle est la marge de manœuvre réelle des habitant.e.s dans la construction du PLUi ? Simple consultation ou co-construction ? A quoi ça sert qu'on soit là pendant 12 mois ?*

Anthony Daguet : Plaine Commune a l'objectif ambitieux d'approcher 1% de la population pour définir le futur du territoire. Plus le nombre de répondants à l'enquête et de participant.e.s aux ateliers est élevé, plus la concertation sera exigeante, plus il y aura des débats (y compris entre habitant.e.s) et plus le document final aura du poids dans sa concrétisation. On vit dans un système institutionnel dans lequel les habitant.e.s n'ont que peu de place, mais nous voulons recueillir cette parole. Le PLUi sera fort face à d'autres institutions, face à d'autres appétits, grâce à la participation. Donc oui, la marge de manœuvre est réelle à partir du moment où les autres habitant.e.s s'en saisissent et la prennent à bras le corps. C'est grâce à cette dimension de nombre, de masse et de qualité que le PLUi aura du poids.

Remarque directe d'un participant : « Il y a à ma connaissance une démarche parallèle avec Monsieur Stiegler qui pourrait être intéressante dans la manière de concerter la population. Dans la même idée, le campus Condorcet s'implante sur le territoire et va indéniablement être concerné par les questions du territoire et d'appropriation du territoire. Je me demandais si ce ne serait pas intéressant dans le cadre de la concertation de faire un lien avec l'école des hautes études, EHESS, Paris 1 etc... pour essayer de trouver avec les universitaires des manières d'accompagner tout ça et d'avoir des échanges qui aillent au-delà des questions de mon petit bout de parcelle et pour aller sur des questions de développement du territoire ».

Une précision est apportée par le cabinet Pluricité : sur le statut de la parole des habitant.e.s et usagers dans l'élaboration du PLUi : donner son avis et transmettre ses propositions vise à éclairer les décisions d'orientations que les élus seront amenés à prendre en termes de priorités dans l'élaboration du PLUi. Pluricité rappelle les éléments de la démarche de concertation, notamment avec l'enquête et le rôle des habitants relais pour mobiliser au-delà des personnes présentes et sensibiliser sur la démarche. Une réunion d'information et de lancement est organisée le 11 janvier 2018, à destination des habitant.e.s relais, pour leur présenter le questionnaire d'enquête qui va être diffusé en ligne et en version papier à partir du 15 janvier 2018, et répondre à leurs questions.

Remarque directe d'un participant : « j'ai l'impression qu'on est passé à côté de l'enjeu de la concertation qui attire et qui concerne tout le monde. On a toujours les mêmes autour de la table, ce sont toujours les mêmes qui prennent la parole, et c'est une bonne chose, mais il faut se poser la question du rayonnement à partir de ce noyau dur pour intéresser d'autres personnes. Il y a une responsabilité qui est collective, je vois bien qu'il y a une démarche avec les ambassadeurs de la concertation, mais il faut que des efforts soient fait du côté de l'institution, et je pense notamment à sortir des clous et des choses un peu

classiques en termes de concertation, les ateliers, les mêmes méthodologies de travail depuis cinq ans...il faut penser d'autres méthodes, des choses qui interpellent, aller dans la rue, on a parlé tout à l'heure des universités, on peut parler des artistes, des gens qui peuvent être de formidables relais qui savent mieux que les institutions publiques comment rendre les choses attractives, un peu plus « punchy », un peu plus intéressantes, notamment pour des gens dont la préoccupation majeure n'est pas de venir un vendredi soir à coller des post-it. Il y a un vrai enjeu sur la façon dont on intéresse tout le monde et comment on intègre les habitants dans ce sens ».

Remarque directe d'un participant : « Est-ce qu'il serait possible d'avoir les réponses aux questions auxquelles on n'a pas répondu ce soir ? (sur internet par exemple) ».

Suite à ces remarques, il est convenu que le contenu de l'ensemble des post-it soit mis au propre et qu'il alimente une foire aux questions, mise en ligne sur la page du site internet de Plaine Commune consacrée au PLUi. Ainsi, chacun pourra avoir une réponse aux questions soulevées (relevant du champ d'intervention du PLUi).

Remarque directe d'une participante : « Je voulais juste intervenir sur le mode d'expression choisi au cours de cette assemblée, et dire que moi j'ai apprécié. On peut toujours rigoler des post-it mais au moins, chacun a posé sa question, et je suis pour qu'on continue sur cette méthode parce que je fais trop de réunions où il y a trois personnes qui prennent la parole, parlent très fort de leurs cas personnels. Je sais que c'est difficile ensuite d'arriver à un sujet commun à travers 10 questions, mais au moins on essaie et tous ceux qui sont là ont pu poser leurs questions et ont le droit de revenir et de dire « j'ai posé ma question et vous n'y avez pas répondu ». Je vous incite à continuer ce genre de concertation avec les habitants».

5. Prochaines étapes annoncées

- 11 janvier 2018 après-midi au siège de Plaine Commune : permanence assurée par le bureau d'études Pluricité à l'attention des personnes volontaires pour devenir habitants relais ;
- 15 janvier 2018 : diffusion du questionnaire (sur le site internet de Plaine Commune – www.plainecommune.fr/plui - puis sous format papier dans les médiathèques des 9 communes) ;
- Février-mars 2018 : ateliers participatifs dans les médiathèques de Plaine Commune.

6. Mots de conclusion par les élus

Gilles Poux explique que cette réunion publique initie le travail de concertation sur le PLUi et qu'il serait souhaitable d'élargir le plus possible le panel des personnes concertées.

Patrick Braouezec remercie les participant.e.s pour cet échange. Il explique que le travail effectué ce soir sera pris en compte ; qu'il y aura inévitablement par la suite des arbitrages – les élus décidant in fine. Il s'agira de pousser la démocratie participative le plus loin possible mais la décision reviendra à la fin à la démocratie représentative.

Les participant.e.s sont invité.e.s à devenir des habitants relais et à être présents à l'ensemble des étapes de la procédure, à remplir le questionnaire, à inciter d'autres habitant.e.s et usagers à alimenter les ateliers et réflexions.

PJ : Liste de l'ensemble des questions formulées lors de la réunion publique via des post-it

Retranscription de l'intégralité des questions posées via des post-it

Demandes de précisions / éclaircissements sur le PLUi ?

- Le plui vient-il se substituer aux PLUs existants ? Ou en faire la synthèse ?
- quel est le lien entre le PLU et le PLUi ?
- Est-ce que les territoires prendront le dessus sur les départements d'Ile de France ?
- Les départements sont-ils amenés à disparaître ?
- Quelle articulation Grand Paris/ PLUi ?
- Quelle est la relation entre le SCOT et le PLUi ?
- Comment le premier sera-t-il pris en compte dans le deuxième ? Quel pouvoir à Plaine Commune sur les transports et leur planification ?
- métropolitaines ?
- Que devient le CDT ? PLUi : Début 2015, ensuite intégré dans le SCOT de la métropole : valable jusqu'à quand ?
- Dans certaines communes le PLU doit diminuer la surface habitable par rapport aux routes et tracé.
- Nous avons choisi notre PLU local, le PLUi peut-il modifier ce choix ? Et le Grand Paris par la suite ?
- Est-ce que les permis déjà déposés à l'instruction seront mis en attente le temps que le PLUi soit approuvé ? Quid du régime transitoire ?
- Où seront déposés les permis de construire ?
- Pourquoi déposer un permis de construire en mairie alors que la mairie n'a plus l'autorité administrative sur ce document d'urbanisme ?
- les JO, la limite actuelle des constructions : que deviennent les habitations limitrophes ?
- Les projets des villes seront-ils respectés ?
- Les équipements seront-ils localisés ?
- Y aura-t-il plus d'espaces verts au niveau des villes et moins de concentration de la population ? Comment allez-vous améliorer le transport pour les personnes qui présentent un handicap ?
- Est-ce que le PLUi annule les PLU communaux ?
- Transition Paris/banlieues ? Densité ? Pour qui ? L'entretien : maintenance et suivi ?
- Pouvez-vous nous présenter le diagnostic ? Où et quand sera-t-il présenté ?
- Comment se feront les articulations entre les différentes échelles locales, intercommunales et métropolitaines ?
- Qui signe le permis de construire ?
- Financé avec l'argent de qui ?
- En 2019 à partir de quelle date les demandes de permis de construire ne devront plus être accordées par le PLU de la commune ?
- Que deviennent les engagements antérieurs cadrés dans le PLUi (ex: aménagement et projets le long des berges du
- le PLUi commence en 2020, mais il finit quand ?
- Quand le PLUi va-t-il se substituer aux PLUs ?
- Pourquoi il n'y a-t-il pas un panneau des ICPE sur le territoire ?
- Pouvoir visualiser le PLUi sur mon ordinateur ?
- Comment on intègre bien les questions liées à l'avenir de la population? Combattre inégalités, emplois, formations
- Le développement urbain du territoire n'a pas profité en termes d'emploi aux habitants, le PLUi n'évoque pas ce point et risque de souffrir d'un sentiment qu'on est à nouveau face à quelque chose qui n'apporte aucune dimension humaine à ce développement
- Quelle est la réelle marge de manœuvre des habitants dans la construction du PLUi (simple consultation ou
- PLUi, définir avec des mots plus simples et un vocabulaire adapté ou les habitants pourront les consulter ?
- A quoi serviront les neufs villes par rapport au PLUi ?
- Comment va s'articuler la concertation des concitoyens dans le cadre du PLUi ? Dans le cadre du projet NPNRU, y compris à cheval sur deux PLUi, exemple Aubervilliers /Pantin ?

Demandes de précisions / éclaircissements sur le PLUi ? (suite)

- A quand une concertation innovante et originale (hors réunions publiques etc). Comment allons-nous gérer la différence entre les PLUi sur l'échelle de la métropole ?
- C'est quoi un habitant relais, quel est son rôle ?
- Que devient la ZAC métropolitaine ? Qui décide des droits à construire dans cette ZAC ?
- Le rôle du PLUi de Plaine Commune à l'échelle de la métropole du Grand Paris ?
- Les règles d'urbanisme seront-elles harmonisées par type de morphologie urbaine (pavillons, collectifs...)
- Le document n'est pas compréhensible par la majorité de la population, trop technique pour l'individu moyen
- Quelles évolutions par rapport aux grands objectifs du SCOT non réalisés (les 4 quarts)
- Au sein du PLUi, de quelle manière vont être réparties les différentes OAP ? Comment vont être sélectionnées les OAP incluses dans le PLUi ? Et de façon générale les grands projets ?
- PLUi: donc pas au niveau du territoire hélas, mais de la métropole: quel est le pouvoir d'agir de Plaine Commune? Autrement dit, ce que nous faisons tous ici, élus comme population, à quoi cela va-t-il servir ? Comment faire pour que ce soit utile alors que c'est à contre courant ? pas possible de définir un projet sans son rapport avec la
- Engagement du PLUi sur la garantie de la qualité de vie ? Ex: pollution et sécurité.
- Pour le PLUi, aucune information concernant la sécurité, les commerces, peu de variété, et pour les seniors ? Et le budget ? Pour tout cela peu de clarté
- Quelles relations réelles avec la ville de Paris qui semble vouloir mettre des péages à l'entrée de la ville ? Quand allons nous avoir des rencontres communes avec Paris et les autres interco.
- Est-il envisagé, dans le cadre du PLUi, des sorties sur le terrain des grands projets d'aménagement avec la
- Un territoire qui met l'accent sur la qualité de vie des habitants, pourquoi maintenant et comment ? Un territoire plus écologique, comment ? Se débarrasser du béton et de la grisaille ? Mieux prendre en compte les enjeux communs c'est depuis 1985 que Plaine commune existe, alors on se réveille ?
- Est-ce que vous nous faites parler et suggérer et après vous faites comme pour le PLU: ce que vous voulez!
- Bâti ancien: quelle évolution permettre sur le bâti ancien ? Comment rendre le territoire plus vert ? Transport pour les mobilités réduites et les aidants ? ESS à encourager
- Lors de la concertation, le projet du PLU en cours d'élaboration pourra-t-il être public si ce n'est déjà prévu ?
- Pourquoi il y a -t-il inégalités de traitement urbanistique environnementale entre Saint Denis et les autres villes (Aubervilliers par exemple)
- Toutes les communes seront-elles au même niveau de la distribution ?
- Quel sera le poids de chaque commune au sein du PLUi ? Rapport de force ?
- Est-ce que les hachures sur la maison de mon voisin sur le PLU de Saint Denis sont reprises dans le PLUi ?
- Quelle souplesse restera pour chaque commune ?
- Polycentre, cela veut dire quoi ? Pluralité de quartiers ? Et entre ces centres, des territoires périphériques ? Harmonie territoriale ?
- Que voulait dire intensification et qualité du cadre de vie?
- Comment prendre en compte la place de la nature en ville, n'est ce pas cela qu'il faut développer ?
- Expliquer les contours et les délimitations du PLUi ?
- Le PLUi au service des habitants ou des grands projets imposés ? Plan de zonage, SDRIF ? Scooter ?
- Quelle autorité du PLUi face aux opérations nationales (TOP) et régionales (MGP, SGP..)

Comment définir le PLUi pour que chaque habitant comprenne de quoi il s'agit et s'y intéresse ?

- Il est regrettable que la moyenne d'âge des habitants ne soit pas plus jeune, marre des vieux râleurs et des jeunes râleurs
- Chaque citoyen qui veut bien vivre dans sa commune doit avoir le choix dans l'urbanisme de sa commune... dans le cas du PLUi, les 9 villes méritent les meilleures conditions d'amélioration de la vie sociale, professionnelle, loisirs...mobilisons nous tous!
- C'est une vision commune aux neuf villes de Plaine Commune déterminant les règles et normes et le développement du territoire
- Le Plui définit les grandes lignes de ce que sera le territoire intercommunal dans les limites du Grand Paris. Tous les aspects (urbanisme, socio-éco..contribuant à la fabrique de la ville sont abordés)
- PLUi: ensemble de règles d'urbanisme applicables sur le territoire de Plaine Commune (espaces verts, hauteur des bâtiments, voiries..)
- Un projet sur ta maison, ou à côté ? Une rue ? Un parc ? Le PLUi y répondra, il se fait maintenant
- PLUi: document de réglementations qui définit l'évolution de ma ville de demain à destination des particuliers et professionnels. Pourquoi s'y intéresser ? Afin de maîtriser l'évolution de ma ville ent tant qu'habitants, usagers et de ne pas laisser que des professionnels décider, qui ne pratiquent pas les lieux. Ma ville= implication pour mon futur
- PLUi: ce qui nous permet d'imaginer les transformations de notre territoire et d'y contribuer
- Harmonisation, règlement/zonage
- Nous, habitantes, travailleurs, citoyens et citoyennes, réfléchissons ensemble et proposons notre futur cadre de vie. Quelle ville désirons-nous pour demain ?
- PLUi: détruire et reconstruire : poussière, bruit et beaucoup de fric ou construire sur les zones vertes
- PLUi: un document introuvable réservé à quelques initiés
- J'adore le terme de développement d'espaces verts et de coulée verte quand on pense qu'à La Courneuve existent des terrains vagues dont on ne sait pas quoi faire et en même temps sur le projet de création de la ZAC 6 routes de La Courneuve on parle d'habiter dans le parc...Quesako ?
- Définir le PLUI c'est demander les grandes lignes de la ville de demain, dans laquelle on aimerait vivre, au sein de la métropole du Grand Paris
- Un PLU à une autre échelle. Un document qui va définir comment on construit le territoire avec un équilibre de tout ce qui fait la ville
- Le PLUi définit les grands principes urbains et fixe les règlements qui permettent leurs mises en œuvre. Il s'impose aux habitants : ils ont intérêt à s'en mêler
- PLUi: un document simple et lisible par tous
- Chaque ville fait son PLU, ensuite une synthèse est reprise au niveau de l'intercommunalité
- Il faut partir de la réalité pour expliquer aux gens, c'est-à-dire d'abord leur situation habitat, les abords, ce qu'ils veulent et après on lance les demandes
- Ensemble des orientations qui vont être suivies dans les années à venir en matière d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle de plusieurs communes formant un territoire commun
- Un rêve qui doit profiter aux habitants du territoire
- Je voudrais inscrire ma structure à vocation socio-culturelle Educative et d'Economie Solidaire dans le Schéma du PLUI en participant aux Equipements de la ville (Saint Ouen)
- CE qui est prévu et permis dans mon quartier
- Une organisation de la vie en ville
- PLU est une norme pour chaque ville
- Le poumon vert est attaqué: pensez-vous faire des construction dans le parc de la Courneuve ?
- Le PLUi c'est votre cadre de vie au quotidien
- Il manque dans vos panneaux la matérialisation des sites polluants, industries ICPE, bruit , pour avoir une vue globale et discuter
- Mettre en place un tchat avec des conseillers qualifiés +A80:B108
- Je défend le jardin de l'impasse Juif à St Ouen, je voudrais inscrire les jardins comme lieu de nature et de lien social, zone protégée dans le PLUI et comme orientation du PADD
- Le PLUI est le nouveau plan à consulter pour nos constructions mais aussi pour mieux connaître les possibilités de se déplacer
- Amélioration du quotidien, réelle mixité sociale, respirer, se rencontrer, echanger
- Rêver la ville aujourd'hui pour avoir la ville désirée demain
- Le PLUI, c'est ce que l'on a collectivement décidé pour notre territoire de la culture et de la création
- A quoi ma ville, mon territoire doit ressembler dans 10 ans (important d'expliquer que c'est avant tout une vision et du long terme)
- Le document qui définit l'avenir urbain du territoire
- Le PLUI définit les règles d'urbanisme qui s'appliqueront sur l'ensemble du territoire. Il doit donner de la cohérence en matière d'habitat, d'espaces verts, d'équipements et utiliser au mieux l'inter-communalité.

Questions sur l'enquête et les ateliers à venir / Demandes de précisions sur le rôle des habitants relais / les ateliers

- Qui contrôle que les entreprises qui signent la charte en respectent bien les engagements (emplois...)?
- C'est le pays qui doit mieux se répartir la population. L'Île de France ne peut pas se densifier indéfiniment, mauvais objectif. Mieux répartir sur tout le territoire et le pays serait préférable et à défendre
- Le PLUi, est-ce pour épater la galerie, juste pour être dans la légalité ou est-ce l'impression que l'urbanisme "c'est déjà plié"?
- Mr Braouezec parle de logement social et très social. Que faites-vous de la diversité sociale ? Il semble que la décision est déjà prise de maintenir voire développer le logement social. Vous désirez chasser les riches et ça n'est pas rendre service à notre territoire.
- Au-delà des grandes messes de lancement aura-t-on une grande messe de présentation du projet final et pas simplement un renvoi vers le texte rédigé ?
- Serait-il possible de définir avant (début de réunion) si le but est une consultation ou une concertation ? Les buts et les objectifs ne sont pas les mêmes
- Que nos jardins ne soient pas noyés dans la trame verte et les espaces verts mais reconnus comme lieux de pratique de la nature et du lien social. Des orientations du PADD qui reconnaissent et favorisent le jardinage en ville, un règlement d'urbanisme qui sanctuarise les jardins
- Serait-il possible d'être plus clair sur un projet de société, de territoire de façon à être plus clair sur les propositions de crèches et d'écoles
- Logements et environnement sont indispensables ; ex: des cités jardins. Il faut continuer dans ce sens et imposer la création de zones jardinables
- Pour coller deux data center géants à proximité des habitations alors que l'on sait que ce sont des sites dangereux à cause des produits inflammables et pollution émises dans l'atmosphère ? Les habitants des quartiers populaires sont déjà les premières victimes de la pollution.